

EDITO

Bonjour !!!

Nous vous souhaitons une excellente rentrée, en espérant que vous avez passé de belles vacances.

Une rentrée synonyme de retrouvailles avec les collègues ou, pour tous ceux qui intègrent le Val-de-Marne, de découverte de leur nouveau service ! Et, comme chaque année, vous pouvez compter sur votre syndicat pour faciliter votre adaptation à un nouveau poste, vous accompagner dans vos projets, ou tout simplement répondre à vos interrogations !

Le mois de septembre est également le moment des départs en mutation ou à l'école. Nous vous souhaitons, si vous êtes concernés, une excellente installation ou scolarité, tout en vous remerciant pour la confiance que vous nous avez accordée.

Nous en profitons pour remercier encore tous nos militants et correspondants, dont ceux qui quittent le Val-de-Marne : Chaïma et Stéphane, co-secrétaires départementaux, ainsi que Laurence et Céline*.

Nous commençons malheureusement cette rentrée par une triste nouvelle et souhaitons rendre hommage à notre collègue Isabelle*, partie bien trop tôt. Nous avons une pensée émue et chaleureuse pour sa famille et ses proches, pour l'ensemble de ses collègues. Nous n'oublions pas les autres collègues qui nous ont quittés prématurément cette année et tenons à renouveler notre souvenir.

Parce que nous que nous formons une grande famille, solidaires au quotidien !

Et, même si la rentrée s'annonce chargée, sachons profiter des doux moments qui s'offrent à nous, alors que le soleil glisse encore ses plus beaux rayons ;)

* Conformément à la RGPD, nous n'indiquons pas de noms de famille de nos collègues dans notre publication.

SOMMAIRE

- p.1 Edito / Citation du mois / Agenda
- p.2 Revalorisation salariale et Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- p.3 + 25 % pour les Hauts fonctionnaires Revendications de Solidaires
- p.4 Novae



CITATION DU MOIS

"Un humoriste est rarement bien rémunéré.
C'est sans doute parce qu'il est impayable."

Vincent Roca

AGENDA de septembre

- 1, 4, 5 : ENFiP Noisiel
- 7 : Accueil des mutations nationales
- 8 : Union départementale Solidaires
- 12 : Préparation CSAL-S (ex-CHSCT)
- 14 : Réunion de bureau
- 18 : CSAL-S
- 22 : Préparation CSAL (ex-CTL)
- 28 : CSAL

Revalorisation salariale : les miettes de la honte

Le 1er juillet 2023, le gouvernement nous a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,5 % (équivalent à 5 points) pour tout le monde le 1er janvier 2024 !
Soit 24,61 € bruts supplémentaires pour améliorer notre pouvoir d'achat...

Merci patron, mais le compte n'y est pas !

En effet on peut espérer que la totalité des grilles indiciaires soit revalorisée car, au fil du temps, les hausses des seuls bas échelons provoquent le tassement des grilles ce qui va conduire inévitablement de plus en plus d'agents à se retrouver payés au niveau du SMIC ou à peine au-dessus.

Quid de la prime pouvoir d'achat annoncée de 300 € à 800 € ?

Soumise à conditions de revenus, non seulement elle sera dégressive mais elle ne concernera pas tout le monde ; d'autant plus que, dans la fonction publique territoriale, elle sera versée à discrétion des collectivités :

La moitié des fonctionnaires d'État sont exclus d'après le Ministère !

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16706>

Fourchette d'éligibilité	Montant brut	Valeur nette
moins de 23 700 €	800,00 €	642,96 €
entre 23 701 et 27 300 €	700,00 €	562,59 €
entre 27 301 et 29 160 €	600,00 €	482,22 €
entre 29 161 et 30 840 €	500,00 €	401,85 €
entre 30 841 et 32 280 €	400,00 €	321,48 €
entre 32 281 et 33 600 €	350,00 €	281,30 €
entre 33 601 et 39 000 €	300,00 €	241,11 €
supérieur à 39 001 €	0,00 €	0,00 €

- Pour le calcul de l'éligibilité : cumul des **rémunérations brutes** (bas de la 1ère colonne) entre 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 (Somme des salaires indiciaires plus primes perçues entre le 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 moins heures supplémentaires, astreintes et GIPA perçues)
- **Contractuels et les OPA** concernés
- Montant réduit à **proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi** sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023
- **Versée en une seule fois à l'automne**
- **Cumulable** avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent
- **Aucune démarche de la part des agents**

Quid du remboursement du forfait des transports collectifs ?

A compter de septembre le remboursement va passer de 50 % à 75 % de son coût mais...
Île-de-France Mobilités commence à nous annoncer la couleur : après un passage de 75 à 84 € mensuels en 2023, le pass Navigo pourrait augmenter jusqu'à 100 ou 120 € en janvier 2024 !!! (Vote définitif en décembre 2023).

Quid du prix de rachat des jours CET et des frais de mission ?

Ils seront améliorés, mais ce ne sera toujours pas suffisant. Les organisations syndicales ont revendiqué une révision de ces mesures qui ne couvrent pas assez l'inflation de près de 10 %, ni le gel du point d'indice qui dure depuis 10 ans.

Est-ce cela la stratégie pour l'attractivité
du secteur public ?

En tous cas, ces annonces ne sont pas à la hauteur
des attentes des agents !



Et les hauts fonctionnaires dans tout ça ?

Le gouvernement a décidé d'aligner vers le haut - comme quoi c'est possible ! - les rémunérations des anciens corps administratifs d'encadrement supérieur de l'État (15 corps au total), pour rejoindre le nouveau corps des **administrateurs de l'État**. S'il est très difficile de chiffrer avec précision l'impact sur les rémunérations suite à la réforme des hauts fonctionnaires, décortiquer les décrets permet d'en avoir un ordre d'idée.

Au 1^{er} janvier 2023 « une grille de rémunération harmonisée » a été mise en place. Comme l'indique Médiapart, les plus gradés auraient ainsi bénéficié d'une hausse moyenne de leur rémunération d'environ... 25 % !

<https://www.mediapart.fr/journal/economie-et-social/230623/les-hauts-fonctionnaires-profitent-d-une-hausse-vertigineuse-de-leur-remuneration>

Alors que les traitements de base sont publiés au journal officiel, il est impossible de connaître les primes de l'ancien système qui étaient... jalousement tenues secrètes. On estime donc une variation de la hausse pouvant aller de 23 % à 29 %, comme l'effet de souffle de l'alignement par le haut notamment sur les Directeurs des Finances publiques.

Mais, grande surprise, le Ministère des Finances n'arrive pas en tête des 10 rémunérations les plus hautes, contrairement à ce que veut une idée reçue. Le ministère de la transition écologique et solidaire, ainsi que le ministère de l'intérieur étaient jusque là les postes les plus rémunérateurs de la Fonction publique d'État.

Il est donc légitime d'exiger la même **JUSTICE SOCIALE** pour les agents de tous grades.

Solidaires Finances publiques revendique le même alignement vers le haut pour TOUS quel que soit le grade !

Solidaires Finances publiques revendique le droit à une juste rémunération :

- une revalorisation du point d'indice à la hauteur des pertes intervenues durant les 10 ans de gel, soit au moins 20 % ;
- l'attribution de 85 points (+ 400 €) ;
- l'indexation sur l'inflation de la valeur du pont d'indice ;
- de vraies perspectives de carrière (promotions...) ;
- la reconnaissance des qualifications des agents publics.

Plateforme collaborative NOVAE

Depuis le 21 juillet, le département du Val-de-Marne a accès à un nouvel espace de travail, Novae.

Il centralise dans un même espace les différentes applications de collaboration et de partage.



Depuis la plateforme, chaque agent peut notamment accéder :

- à des communautés de travail et des communautés d'intérêt qui permettent de travailler en équipe, d'échanger autour de thématiques, de partager et coéditer des documents
- au webmail et à l'agenda personnel
- à l'annuaire de tous les agents de la DGFIP
- à un outil de gestion de tâches personnelles et d'équipe
- aux outils interministériels d'audioconférence et de visioconférence de l'État
- à la messagerie instantanée interministérielle Tchap

Les champions numériques du département sont là pour vous aider.

Sur la base du volontariat, ils font connaître ses fonctionnalités, les meilleures pratiques associées ainsi que ses avantages. Ils sont l'acteur de la transformation numérique en assurant la formation et l'accompagnement au plus près des utilisateurs sur les bons usages et services de la plateforme.

La liste est publiée sur Ulysse 94 : http://dfp940.intranet.dgfip/html/novae/no_novae.php

Mais en pratique, ça se passe comment ?

Dis Stéphane, l'informatique à la DGFIP c'est comment ?



- On a testé pour vous et... comme toute l'informatique à la DGFIP, nous avons eu droit à des bugs, des indisponibilités, etc.
- Cet outil est aussi fait pour permettre d'accroître le nomadisme des agents.
- Et peut-être un peu de traçabilité, non ?

Pour une analyse détaillée, consultez notre journal « [parlons informatique](#) »



Solidaires Finances Publiques 1^{er} syndicat de la DGFIP & de la DDFIP du Val-de-Marne

Pour nous contacter : David FERREIRA – Frédéric REY
& tous vos correspondants

Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip94@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. 01.43.99.37.95 / 01.43.99.65.48 / 01.41.94.34.64

https://siteslocaux.solidairesfinancespubliques.org/pages_locales/page_locale.php?num_depart=940

